

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à vingt heures, se sont réunis à la mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 28 mai 2026, sous la présidence de **Monsieur Bernard MAILLARD, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : ARTAUD Emmanuel, BACHELIER Sandrine, BENOIT Frédéric, BREUX François-Frédéric, CAILLON Louissette, CHATELLIER Christian, CHICHET Audrey, DRAPEAU Yannick, DUVAL Fabien, FRESLON Alison, GROSSAUD Christelle, GUILLOU Xavier, MAILLARD Bernard, MERLAND Jessica, MOREAU Francine, RIVIERE Marie-Françoise, SIONNEAU Erwann.

Absents représentés : Hélène CADIOU donne pouvoir à Sandrine BACHELIER, Teddy PRIEUR donne pouvoir à Christian CHATELLIER.

Secrétaire de séance : Xavier GUILLOU

<u>Nombre de membres en exercice</u>	19
<u>Quorum</u>	10
<u>Nombre de Membres présents</u>	17
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	19
<u>Votes Pour</u>	19
<u>Votes Contre</u>	0
<u>Abstentions</u>	0

Délibération N°34-2026

Jury d'assises -liste préparatoire 2026

Le Conseil Municipal de Saint-Lumine de Clisson doit tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

Afin de siéger potentiellement à la cour d'Assises de Loire Atlantique pour l'année 2027, le tirage au sort sera effectué sous l'autorité du Maire, en se référant à la liste électorale à jour.

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu le code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 263 ;

Vu les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le département de la Loire Atlantique (recensement INSEE de la population) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte,

- de la nouvelle liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger à la cour d'assises de Loire-Atlantique en 2027 comme suit :

M. POUJOL Esteban	Mme BONNET Claire
Mme BROSSET épouse PROVOST Elodie	M. BAZILLE Vincent
M. BLANCHARD David	Mme SAUVALON Marie

Accusé de réception en Préfecture
044214401739-20260604-BS4-2026-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Autorise,

- le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes (6 Alle de l'île Gloriette- CS 24111-440410 NANTES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Fait à Saint-Lumine-de-Clisson, le 04 juin 2026.

Xavier GUILLOU,
Secrétaire de séance.



Bernard MAILLARD,
Maire.

